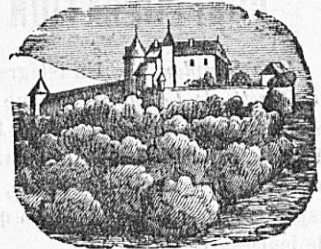




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
 Suisse... 1 an, Fr. 4 50
 »... 6 mois, » 2 50
 Étranger... 1 an, » 9 —
 »... 6 mois, » 5 —
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁵⁰ 2²⁸ 5¹⁵ 8⁵⁰ — Bulle, arr. 8⁵⁵ 1⁰⁵ 4⁵⁰ 7⁵⁰ 10⁵⁰

ANNONCES

Canton, une seule insertion 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace.
 RÉCLAMES : 80 c. la ligne
 Pour annonces et réclames ex-cantonaux, s'adr. à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg ou à ses succursales.

BULLE, le 16 octobre 1903.

L'initiative Hochstrasser-Fonjallaz.

C'est l'une des questions, et peut-être la plus importante des trois, qui sont soumises à la votation populaire du 25 octobre prochain.

Lorsque, au mois de mars dernier, les Chambres fédérales abordèrent la discussion de cette motion, ce fut de la part des députés, tant au Conseil national qu'au Conseil des Etats, une désapprobation formelle de ce projet anticonstitutionnel. On se souvient qu'à cette occasion, M. Deucher, président de la Confédération, prononça un discours qui eut un grand retentissement et à la suite duquel le Conseil national rejeta la motion par 103 voix contre 15 et le Conseil des Etats par 25 contre 8.

De plus, la presse suisse s'en empara et la passant au crible des discussions et des critiques, elle fit nettement ressortir ce que le projet avait d'injuste et de rétrograde.

Dès lors l'initiative Hochstrasser-Fonjallaz avait vécu.

Elle revient aujourd'hui pour recevoir du peuple suisse sa sanction ou un échec.

Pour ceux de nos lecteurs qui ne se souviendraient pas des détails de cette question, faisons en quelques mots la genèse de cette initiative.

Il s'agit de remplacer l'article 72 de la Constitution fédérale par la disposition ci-après :

Le Conseil national se compose des députés du peuple suisse, élus à raison d'un membre par 20,000 âmes de la population de nationalité suisse. Les fractions au-dessus de 10,000 âmes sont comptées pour 20,000.

Chaque canton et, dans les cantons partagés, chaque demi-canton élit un député au moins.

C'est en 1898 qu'une motion fut déposée pour

la première fois au Conseil national par les députés zurichois, qui demandaient que l'on avançât le recensement décennal, dans l'idée qu'il en résulterait une augmentation de la députation des cantons industriels au Conseil national, lors des élections générales de 1899. En réponse à cette motion, MM. Hochstrasser, Fonjallaz et d'autres députés de la campagne en déposèrent une autre demandant de reviser la Constitution dans le sens indiqué par l'initiative actuelle, soit de fixer le nombre des députés au Conseil national non plus d'après le chiffre de la population totale, mais d'après celui de la population suisse, cela dans le but de diminuer la députation des mêmes cantons que la motion zurichoise voulait favoriser.

Les deux motions furent renvoyées au Conseil fédéral et finalement rejetées. Plus tard, lorsque les Chambres eurent voté la nouvelle loi sur les arrondissements électoraux, M. Hochstrasser organisa le referendum contre cette loi, qui, à son avis, lésait les conservateurs lucernois. Le referendum échoua. M. Hochstrasser voulut prendre sa revanche. Il s'aboucha de nouveau avec M. Fonjallaz et ils lancèrent le mouvement d'initiative que l'on sait, mouvement qui groupa 57,000 signataires, pour la plupart conservateurs, sauf 10,000 radicaux vaudois fidèles à M. Fonjallaz.

Les électeurs suisses se rendront facilement compte de la portée de cette initiative qui est un coup direct aux grands centres urbains, Genève, Lausanne, Bâle, Zurich, spécialement.

On comprendra donc aisément que les cantons et villes ainsi menacés se défendent vigoureusement et qu'ils fassent appel à l'équité et à la loyauté du peuple suisse. Car, en effet, est-ce que la population étrangère qui réside en Suisse ne contribue pas à sa prospérité générale? A l'égal de tous les Suisses, ne paye-t-elle pas aussi les

impôts et les douanes, n'a-t-elle pas son activité et sa production? D'ailleurs, que seraient les villes ci-dessus sans l'immigration étrangère? C'est ce flot étranger qui leur donne leur importance économique. Méritent-elles le traitement qu'on veut leur faire subir? Quelle situation serait celle des cantons mutilés d'une partie de leur députation? Veut-on les punir de contribuer à la prospérité nationale par leur prospérité particulière? **Non.**

L'initiative Hochstrasser ne saurait avoir qu'un seul résultat certain : réveiller l'antagonisme entre les villes et les campagnes, accentuer la lutte entre paysans et industriels, semer dans le pays de nouveaux germes de discorde. En présence des bouleversements de toute nature qui se produisent, nous devons viser à d'autres buts. Nous avons mieux à faire que de nous diviser sur des questions d'aussi peu d'importance. Si la Suisse a pu rester neutre dans les luttes sanglantes que maintes fois se sont livrées les autres peuples, elle ne pourra se désintéresser des luttes économiques de l'avenir. Dans cette prévision, il s'agit de grouper en vue d'une action commune toutes les forces vives de la nation, toutes les bonnes volontés et non pas les diviser, comme le ferait certainement l'initiative que nous combattons, si elle était acceptée.

Dans nombre de cantons déjà, les partis politiques ont pris position et rejettent cette cause de discorde.

Le parti libéral-radical fribourgeois, par l'entremise de son Comité central, a décidé son rejet. C'est pourquoi nous invitons tous nos lecteurs, tous les citoyens suisses, à voter **non** le 25 octobre.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 83

Chez le Docteur

Nouvelle, par G. DUCÉUR.

Comme il le faisait chaque année, Paul Sandoz, le brillant avocat, abandonnant son étude bien achalandée à la direction de son premier clerc, était parti pour la montagne, en villégiature. D'ordinaire, il y passait trois semaines, quelquefois quatre, mais c'était assez rare. Il avait une passion pour le massif du Chasseral, s'occupait de botanique et, quand l'automne arrivait, il remontait volontiers dans les hauts parages pour chasser le gros gibier.

Il s'était logé très confortablement dans une jolie petite maisonnette, à deux pas d'une grande ferme qu'il avait achetée d'une famille du vallon de St-Imier. Ses amis, et il en avait, venaient le voir de temps en temps. Parfois il s'ennuyait cependant. Alors, brusquement il redescendait dans la vallée et, à la gare la plus prochaine, prenait le train pour une destination quelconque.

C'était le cas, le jour où commence notre récit. Le matin, il avait fait porter, par le garçon de son fermier, la dépêche suivante au bureau des télégraphes :

« Docteur Reynold, Bienne.

« Arrive par train midi, m'invite à dîner.

Paul Sandoz.

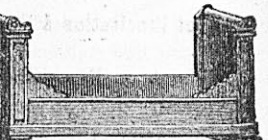
Il était alors âgé de trente-neuf ans, et son bureau d'avocat était certainement l'un des plus courus du Jura. D'origine nouchâtoleuse, ses parents avaient quitté le Val-de-Ruz en 1831 et étaient venus se fixer dans le vallon. Il avait étudié à St-Imier, à Porrentruy et à Berne, avec deux semestres passés à Tubingen et deux autres à Berlin. Paris ne l'avait retenu que six mois. Après de solides examens, il s'était établi dans le pays qui l'avait vu naître, sans grande ambition, car il disposait d'une fortune personnelle qui lui permettait de vivre à sa guise. C'est peut-être l'une des raisons de son succès. Il est vrai que bientôt sa réputation de juriste se répandit dans toute la vallée et au delà. Il était clair dans ses réponses, habile à saisir les côtés avantageux d'une affaire et expert en l'art très difficile de présenter une défense et de faire partager sa conviction aux juges qui l'écoutaient.

Devant les assises, à Delémont ou à Bienne, l'avocat Sandoz était un rude lutteur. Les autres membres du barreau redoutaient les éclats de son éloquence, au service de laquelle il mettait une voix puissante, un verbe nerveux, et un geste large, soulignant des périodes enflammées. On l'avait vu gagner des causes que l'on disait perdues d'avance. Ses honoraires étaient à l'avenant. Les clients riches payaient pour les clients pauvres et cette originalité

dans ses notes de frais n'avait pas peu contribué non plus à porter sa renommée d'homme fort aux quatre coins du pays.

Célibataire endurci, il semblait destiné à passer sa vie tout seul, uniquement préoccupé par les devoirs de sa charge et les distractions qu'il s'accordait. Cependant, il prenait quelquefois sa revanche de cette existence laborieuse qu'il menait depuis quinze ans. C'est quand il se rencontrait avec son meilleur ami, le docteur Reynold, aussi bien comme dans tout le Jura. Ce dernier, comme l'homme de loi, était de même un ennemi irrécusable du mariage, du moins il le paraissait, puisqu'à quarante ans son cœur ne bronchait pas. Il affirmait d'ailleurs, qu'il n'avait qu'un simple organe, aux fonctions bien déterminées.

Alors, une fois qu'ils se trouvaient ensemble, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, mais le plus souvent chez le médecin, ils causaient de leurs années d'Université, époque où ils avaient appris à se connaître et où ils s'étaient liés d'une amitié que rien, depuis ces temps déjà loin, n'avait troublée en aucune circonstance. Mais, quoi qu'ils en eussent, il y avait, au fond de leurs entretiens, comme une sorte de mélancolie, de lassitude morale qui n'échappait pas à l'observateur quelque peu attentif et en disait long sur leur état d'âme respectif. Le foyer paraît bien sombre quand le sourire de la femme ne l'illumine pas. (A suivre.)



de machines perfectionnées
Crins divers. Ressorts. Literie
ois de menuiserie. [21]

VALLORBES

ions. Téléphone.
drauliques.
 illeures et des plus avantageuses
 ages, etc.
 ch à disposition.
 tionné.
 ournalière : 100 tonnes.
 ndustriel avec les C.-F.-F.
VALLORBES.
 el du Simplon.
 et Edouard fils, à Fri-
 de-Trême. [H24146L]



ARRIÈRE
Billars d'Avry.

molasse pour fours et
e, taille de bâtiments.
prompt et soigné.
ande :
Julien Décotterd
Villars d'Avry.

ariage
omme honorable s'occuperait
ur Monsieur distingué, jolie
ti convenable.
chiffre P. S. 876 au bureau du

UMIER
e 600 pieds de bon fumier chez
UD, près du Tirage, Bulle.

vendre :
i, deux voitures légères
essorts, avec banc derrière, et
aux, pour voiture et trait,
A MM. SEYDOUX, Hôtel du
Bulle. [869]

d'âge, on offre à vendre un
li domaine
ien situé. (H3828F) [864]
A V. GOBET, Prez-vers-Noréat

NES FILLES
ge continuellement des
nes filles
rique de chocolat
[760]
e dès le commencement.
GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS

CONFÉDÉRATION SUISSE

Jura-Simplon. — Un télégramme de Berne à la *Gazette de Lausanne* dit que le banquier Vincent von Ernst a chargé l'avocat Sessler, de Berne, d'ouvrir directement devant le tribunal fédéral une action contre le Jura-Simplon, pour arriver plus rapidement à la solution de la question des bons de jouissance.

La commission de liquidation du Jura-Simplon s'est déclarée disposée à accepter cette juridiction, attendu qu'elle a tout intérêt à ce que le conflit soit promptement liquidé. Le procès ne retardera pas le rachat à l'amiable du Jura-Simplon, car tous les risques qui découlent de ce procès sont mis à la charge du Jura-Simplon par le contrat de rachat. La somme réclamée par les porteurs de bons sera mise en consignation jusqu'à la décision du Tribunal fédéral, et l'assemblée des actionnaires du Jura-Simplon sera convoquée probablement pour le 20 novembre prochain.

Berne. — *Drame conjugal.* — Un nommé Albert Reinhard, ancien chef du service des marchandises de la gare d'Interlaken, a tiré un coup de revolver sur sa femme et s'est tué ensuite en se logeant une balle dans le cœur. Mme Reinhard n'a été que légèrement blessée à un bras.

Schwytz. — Les affaires vont si mal que l'on travaille une heure de moins que de coutume chaque jour dans les tissages de soie de Lachen et que l'on y chôme le samedi toute la journée. Comme il n'y a aucune autre industrie dans les environs qui puisse leur donner du travail, les ouvriers de Lachen sont dans une situation précaire.

Argovie. — Le cadavre de M. Angst, directeur de la Caisse d'épargne à Brugg, dont nous avons annoncé la fuite à la suite des malversations, a été retrouvé dans le canal d'amenée de l'usine électrique.

ÉTRANGER

France. — *Grèves du nord.* — Des incidents graves se sont produits mardi, entre midi et demi et une heure. La ville d'Armentières était calme depuis quelques jours. A midi, un certain nombre d'ouvriers stationnaient sur la place avant l'ouverture d'une réunion. Vers midi et demi, une bande s'est formée, et en moins de dix minutes les maisons de la rue de l'École et de la rue Bayard, ainsi que plusieurs fabriques de toile ont été saccagées.

Le Crédit du Nord et d'autres banques et comptoirs commerciaux ont également reçu la visite de cette bande.

Les dégâts sont considérables. Dans plusieurs endroits, des foyers d'incendie ont été découverts et éteints aussitôt. Des livres de commerce ont été lacérés par les grévistes. Ceux-ci tendaient de la toile à travers les rues pour gêner les mouvements de la cavalerie. Des renforts nombreux sont arrivés. Les émeutiers ont saccagé l'établissement Janson; ils ont volé 2000 fr. au Crédit du Nord et 1500 fr. chez M. Decourcelles. Une foule considérable stationne sur les trottoirs. La cavalerie déblaie la chaussée. Plusieurs personnes ont été blessées.

L'après-midi a été calme; mais dans la soirée de nouveaux troubles ont éclaté. La ville a été plongée dans l'obscurité. Des fils de fer ont été tendus dans les rues par les émeutiers, à hauteur d'homme.

Le préfet du Nord est arrivé. Sur sa demande, on a fait partir de Lille pour Armentières les régiments d'infanterie 69 et 72.

La filature de Watterloo est en flammes. On entend des coups de fusil dans cette direction. Des secours ayant été réclamés, on a envoyé de Lille un train de pompiers et de matériel.

— *Les souverains Italiens à Paris.* — Les souverains italiens sont entrés mercredi en France, par Modane. Après un court arrêt à Dijon, où la bienvenue leur a été souhaitée et où on leur a présenté leurs officiers d'honneur, le roi et la reine sont repartis pour Paris, où ils sont arrivés à 3 h. 30 minutes.

Au moment du débarquement, le canon du Mont-Valérien a tiré 101 coups et la musique a joué la marche italienne.

Le roi était en grande tenue de général, avec le cordon de la Légion d'honneur. La reine portait une toilette en guipure de soie grise. M. Loubet avait au cou le collier de l'Annonciade. Mme Loubet avait accompagné son mari. La présentation a été très cordiale. Le roi a embrassé M. Loubet, qui, aux termes des statuts de l'ordre de l'Annonciade, a le droit de se dire son cousin... à la mode d'Italie.

Bras-dessus, bras-dessous, M. Loubet et la reine, le roi Victor-Emmanuel et Mme Loubet sont descendus les marches de la gare du Bois de Boulogne et sont montés dans deux voitures attelées à la Daumont. Encadré de troupes, acclamé par la foule, le cortège s'est dirigé vers le quai d'Orsay.

Les visites officielles ont commencé peu après, à l'Élysée, et aux présidences des Chambres et du Sénat.

Allemagne. — *L'invasion des couvents.* — Le comte Zeppelin-Aschhausen, président de Lorraine, a procédé à une enquête au sujet des religieuses de nationalité étrangère recueillies ces derniers temps par les congrégations de Metz. On a constaté que plusieurs des sœurs du Bon Pasteur, de Nancy, avaient trouvé asile au Bon Pasteur, de Metz. Les autorités allemandes ont enjoint aux religieuses de quitter le pays dans un délai de quatre semaines.

Bulgarie. — Le bruit court que le gouvernement bulgare a donné l'ordre d'empêcher les bandes insurgées de passer la frontière.

Un combat acharné a eu lieu à Seltzi entre 3 corps d'insurgés et 600 soldats turcs. Sarafoff a paru sur le champ de bataille à la tête des 600 hommes; il a surpris les Turcs, dont 40 seulement ont échappé. Les insurgés ont eu 25 tués et une trentaine de blessés. On signale d'autres combats, le 10 octobre, dans le district de Leren.

Turquie. — Le sultan aurait vivement protesté, au dernier Selamlık, contre le projet de contrôle et de surveillance. Une véritable scène aurait éclaté entre lui et l'ambassadeur de Russie, M. Zinoview. Ce dernier aurait catégoriquement réclamé le contrôle et, en outre, aurait blâmé énergiquement les projets d'entente directe entre la Bulgarie et la Turquie. Le parti belliqueux pousse de plus en plus le sultan à la guerre, et lui fait entrevoir en outre l'impossibilité d'appliquer les réformes des puissances, d'entretenir indéfiniment une armée sur le pied de guerre et la nécessité d'anéantir l'organisation intérieure macédonienne, en mettant pour longtemps la Bulgarie hors d'état de la servir directement ou indirectement.

Serbie. — Le bruit court dans les milieux bien informés que les officiers de Nisch ne seront pas amnistiés.

Ethiopie. — L'empereur Ménélik a inauguré, à Boromeida, une grande fabrique de munitions, pourvue des meilleures machines modernes, et dirigée par deux Belges et deux Suisses, sous la surveillance d'une Commission éthiopienne. Ménélik veut aussi établir, à Boromeida, une grande manufacture d'armes, ainsi qu'une fonderie de canons.

CANTON DE FRIBOURG

Tirage financier. — Jeudi a eu lieu le 94^{me} tirage des numéros des obligations de 15 fr. du canton de Fribourg (1860).

Séries sorties :	52	399	449	541	545	548
	608	761	866	874	901	961
	1015	1025	1045	1257	1286	1378
	1737	1877	1903	1921	2060	2115
	2160	2243	2247	2280	2409	3073
	3217	3305	3474	3616	3628	3642
	3931	4047	4234	4310	4334	4501
	4507	4535	4664	4725	4734	5048
	5248	5329	5437	5538	5649	5654
	5918	5958	6056	6213	6399	6475
	6606	6732	6758	6780	6787	6873
	6900	7074	7225	7331	7387	7447
						7733

Le tirage des numéros de ces séries et des lots afférents aura lieu le samedi 14 novembre.

Triste découverte. — Le mardi, 13 octobre courant, après midi, une pauvre femme, assistée par sa commune d'origine, a été trouvée morte dans son domicile, à la rue des Forgerons, à Fribourg. Les autres habitants de la maison avaient observé qu'elle n'était pas sortie de sa chambre depuis dimanche, 11 octobre, et pénétrèrent dans son appartement. Ils la trouvèrent inanimée dans son lit. La Préfecture a procédé à l'enquête légale; M. le Dr Comte a constaté que la mort est due à une cause naturelle.

Décès. — Le jeune Fritz Zumbach, d'Altavilla (Lac), qui s'était fracturé le crâne, un bras et un pied en sautant du train en marche entre Rosé et Neyruz, a succombé samedi matin à l'Hôpital bourgeois, sans avoir recouvré connaissance. Zumbach était apprenti chez M. Favre, maréchal, à Fribourg.

GRUYÈRE

Fromages. — Dans son numéro du 12 octobre, la *Gazette de Lausanne* (toujours bien informée sur les choses agricoles de nos contrées) publiait l'entre-filet suivant : « La chasse aux fromages » est terminée à Château-d'Ex. Les meilleures parties de montagne se sont vendues 150 fr. les 100 kg., ce qui représente une baisse de 20 à 30 fr. sur les prix de l'année dernière ».

Sans se soucier de vérifier la véracité de ces chiffres et d'indiquer la source où il les puise, le *Messageur de Bulle*, reproduit dans son numéro du 14 courant, les mêmes erreurs que la *Gazette*. Or, en aucun cas, les fromages ont atteint l'an dernier, à Château-d'Ex, les prix élevés de 170 à 180 fr. les 100 kg. Les ventes se sont faites, l'an dernier, au prix moyen de 150 fr. et seules, quelques parties vendues à une société coopérative de Genève, ont atteint le prix de 160 fr. Ce n'est donc pas une baisse de 20 à 30 fr. qui s'est produite cette année-ci. Nous ne pouvons que regretter pour la *Gazette de Lausanne* d'être aussi mal renseignée sur les choses agricoles de notre pays.

On se souvient que l'automne dernier déjà, notre honorable confrère vaudois avait eu des ennuis avec la question des fromages et que ce printemps encore, de faux renseignements lui avaient été fournis au sujet du bétail gruyérien.

Mais dans la question qui nous occupe aujourd'hui, les chiffres que la *Gazette* avance pourraient porter préjudice au commerce des fromages de la Gruyère, car on sait pertinemment que cette année-ci le prix moyen des fromages de Gruyère, comme ceux du Pays-d'Enhaut, a atteint 140 fr., contre 150 l'an dernier. On pourrait donc croire à une infériorité du gruyère sur le marché, en laissant dire que les achats se sont traités à 170 ou 180 fr. l'an dernier, à Château-d'Ex.

Ce qui nous paraît encore plus singulier, c'est qu'une feuille comme le *Messageur*, qui veut être toujours bien renseignée et qui se prétend dirigée par des « professionnels » se plaise à raconter des choses aussi erronées.

Ventes de lait. — Nous disions, dans notre dernier numéro, que la fabrique Cailler, à Broc, avait conclu quelques marchés avec diverses sociétés de laiterie, pour l'achat du lait au prix de 13 cent. le litre. Ainsi présentée, cette nouvelle n'est pas tout à fait exacte, et voici comment la fabrique Cailler rétablit les faits : « Si, pour deux laiteries que nous tenions tout particulièrement à

avoir au nombre consenti à payer moyen de nos a cent. le kilo. »

Il ne faut rédaction du *M* Sous le titre de renvoie, avec s. v. p., une hist sionnels » de la en France.

Il paraît qu'à protestants, con religions, du res incarnent ei pa règlement uniq leur cimetièr, s'être au présa ne peuvent y même taxe cet sommes à nous peut nous conc par là, cette t qui, dernière indigna notre prétend-il nou les cas d'intol nous ? Si oui, i sortir des fron des choses édi que. Nous ne tout récent, p méro du 15 o journal sérieux

Il y a quelq sance publiai sée, disait-ell

« Nous av nière, de per dans un mom que auquel n terrement, n n'avaient au

De concen tion s'est ten l'enterremen à transporter le fils du déf cimetièr du du défant o passage pers

Au cimetie a fallu que descende le les alentours assaiataient i

Nous avon a laissé incr clergé du d rants et nou genre fusse Vaud. Mais,

Les fa RINO e naisanc marques ont été cent déc regretté Dam

Société p de l'enf Agence g çaise et 24 Bonl Pour cell's ay meilleur deains, e CA en better En vente

449	541	545	548
74	901	961	1009
57	1286	1378	1722
21	2060	2115	2128
80	2409	3073	3212
16	3628	3642	3701
10	4334	4501	4503
25	4734	5048	5070
38	5649	5654	5781
13	6399	6475	6601
80	6787	6873	6885
31	7387	7447	7733

de ces séries et des lots
édi 14 novembre.

Le mardi, 13 octo-
une pauvre femme, assis-
l'origine, a été trouvée
à la rue des Forgerons,
habitants de la maison
n'était pas sortie de sa
e, 11 octobre, et pénétrè-
nt. Ils la trouvèrent ina-
fecture a procédé à l'en-
Comte a constaté que la
naturelle.

ritz Zumbach, d'Altavilla
é le crâne, un bras et un
en marche entre Rosé et
medi matin à l'Hôpital
recouvré connaissance.
chez M. Favre, maréchal,

Y E R R E

son numéro du 12 octo-
me (toujours bien infor-
mées de nos contrées) pu-
: « La « chasse aux fro-
Château-d'Ex. Les meil-
ne se sont vendues 150 fr.
sente une baisse de 20 à
année dernière ».

scrier la véracité de ces
source où il les puise, le
roduit dans son numéro
erreurs que la Gazette.
romages ont atteint l'an
les prix élevés de 170
ventes se sont faites, l'an
de 150 fr. et seules, quel-
ne société coopérative de
prix de 160 fr. Ce n'est
20 à 30 fr. qui s'est pro-
ne pouvons que regret-

ausanne d'être aussi mal
agricoles de notre pays.
automne dernier déjà, no-
audois avait eu des ennuis
nages et que ce printemps
cements lui avaient été
l'gruyérien.

qui nous occupe aujour-
Gazette avance pourraient
merce des fromages de la
pertinence que cette
des fromages de Gruyère,
Enhaut, a atteint 140 fr.,
On pourrait donc croire à
re sur le marché, en lais-
se sont traités à 170 ou
hâteau d'Ex.

core plus singulier, c'est
e Messenger, qui veut être
e et qui se prétend dirigée
s se plaise à raconter
es.

Nous disions, dans notre
a fabrique Cailler, à Broc,
marchés avec diverses so-
l'achat du lait au prix de
présentée, cette nouvelle
xacte, et voici comment la
les faits : « Si, pour deux
ns tout particulièrement à

avoir au nombre de nos fournisseurs, nous avons
consenti à payer le prix élevé de 13 cent.; le prix
moyen de nos achats ressort néanmoins à 12 3/4
cent. le kilo. »

Il ne faut pas parler de corde... — La
rédaction du *Messenger* est en verve d'imagination !
Sous le titre de *Variété*, son dernier numéro nous
renvoie, avec de pressantes recommandations
s. v. p., une histoire de cimetière que les « profes-
sionnels » de la sainte feuille sont allés déterrer...
en France.

Il paraît qu'à Montpellier, quelques fanatiques,
protestants, comme il s'en trouve dans toutes les
religions, du reste, et que les acolytes du *Messenger*,
incarnent si parfaitement chez nous, ont édicté un
règlement unique dans son genre relativement à
leur cimetière, puisque les personnes mortes sans
s'être au préalable mises en règle avec la religion
ne peuvent y être ensevelies. Le *Messenger* lui-
même taxe cette mesure d'intolérable. Or, nous
sommes à nous demander en quoi cette affaire
peut nous concerner. Veut-on peut-être rappeler,
par là, cette triste affaire d'enterrement d'enfant
qui, dernièrement, émut en même temps qu'elle
indigna notre population ? Ou bien, le *Messenger*
prétend-il nous démontrer que chez les protestants
les cas d'intolérance sont aussi fréquents que chez
nous ? Si oui, il se trompe ! Car, en effet, sans
sortir des frontières, près de chez nous, il se passe
des choses édifiantes de la part du clergé catholi-
que. Nous ne ferons que relater le récit suivant,
tout récent, puisque nous le trouvons dans le nu-
méro du 15 octobre de la *Revue de Lausanne*,
journal sérieux et modéré, s'il en est un.

Tolérance et humanité.

Il y a quelques jours, la *Feuille d'avis de Lau-
sanne* publiait la lettre suivante qui lui était adres-
sée, disait-elle, du district d'Echallens :

« Nous avons eu la douleur, la semaine der-
nière, de perdre notre père qui s'est donné la mort
dans un moment de désespoir. Le prêtre catholi-
que auquel nous nous sommes adressés pour l'en-
terrement, nous a fait répondre que les suicidés
n'avaient aucun droit au service religieux.

De concert avec le dit prêtre, toute la popula-
tion s'est tenue à l'écart, de sorte que, le jour de
l'enterrement, personne ne s'est offert pour aider
à transporter le cercueil sur le corbillard, et c'est
le fils du défunt qui a conduit l'équipage jusqu'au
cimetière du village voisin. Seuls, le fils et les filles
du défunt ont suivi le convoi funèbre et sur leur
passage personne ne s'est découvert.

Au cimetière, il n'y avait que le fossoyeur, et il
a fallu que les trois enfants du défunt aident à
descendre le cercueil dans la fosse, alors que dans
les alentours se trouvaient nombre d'hommes qui
assistaient impassibles à cette scène pénible.

Nous avouons que la lecture de cette lettre nous
a laissé incrédule. La population catholique et le
clergé du district d'Echallens passent pour tolé-
rants et nous ne pensions pas que des faits de ce
genre fussent encore possibles dans le canton de
Vaud. Mais, comme cet article commençait à faire

son tour de presse, nous avons été aux informa-
tions et nous avons dû reconnaître qu'il était
exact.

Le malheureux, un ouvrier de gravière, qui se
trouvait dans des embarras d'argent, s'est donné
la mort à Bioley-Orjulaz. Le corps a été conduit
de ce village à Assens, où se trouve le cimetière
catholique de la paroisse, et c'est le curé-doyen
d'Assens, qui, non content de refuser tout service
religieux, aurait engagé ses paroissiens, ce que nous
avons peine à croire, à faire le vide autour du cer-
cueil.

Ces faits sont pénibles à constater. On se de-
mande s'ils constituent l'application de « la cha-
rité sous toutes les formes » dont parle le nouveau
pape dans sa première encyclique.

L'Eglise catholique refuse le service religieux
aux suicidés : soit. Mais dans combien de cas, avec
cette souplesse qui la caractérise, ne la voit-on pas
accorder à des riches suicidés le bénéfice du doute
et admettre qu'ils ont commis leur acte dans un
moment de folie ?

Quand on sait tout ce qu'il faut de désespoir
dans le cœur de l'homme pour l'engager à renon-
cer volontairement à la vie, que dire d'un procédé
qui ajoute au malheur l'inhumanité et la honte !

Si vraiment le curé-doyen d'Assens a agi comme
on le dit dans la contrée, il a donné un regrettable
exemple au clergé placé sous ses ordres et à la po-
pulation qu'il instruit. »

Voilà ce que nous dédions au *Messenger* et à
son entourage avec des recommandations toutes
spéciales.

Vraiment, le *Messenger* tient à faire parler de
lui. Nous lui réservons donc quelques surprises
encore.

Une bonne capture. — Au mois de juillet
dernier, un détenu au chantier correctionnel de la
Valeinte, nommé Brügger, Singinois, s'évadait en
dérobant des vêtements et une certaine somme
appartenant à un employé civil du chantier. Sous
ce nouvel équipement, Brügger réussit à dépister
les recherches de la police et sous le faux nom de
Ramy, s'engagea comme domestique chez M.
Villoz, député, à Sorens. Tout alla bien jusqu'à
l'autre jour, où renouvelant ses exploits, le pseudo
Ramy, désireux sans doute de compléter sa garde-
robe, déroba à ses maîtres, avec des effets d'ha-
billement, une somme d'argent de certaine impor-
tance. Immédiatement découvert, le voleur prit la
fuite. Le gendarme du poste d'Avry-dt-Pont se
mit à sa recherche et ne tarda pas à le rejoindre.
Conduit à la préfecture de Bulle, Ramy fut re-
connu sous sa véritable identité, ce qu'il avoua du
reste. Il aura maintenant le loisir de méditer sur
ses escapades.

La foire. — Après avoir faussé compagnie
aux campagnards pour les bénichons de la monta-
gne, le soleil a bien voulu les déiommager en
se montrant, souriant, mercredi matin, jour
de « retrait » de notre foire d'octobre. Et
ce fait a sans doute contribué à l'animation qui
régnait en ville. Sur le marché, une assez grande

quantité de bétail était exposée et, parmi, les
belles pièces se trouvaient en bon nombre. Les
marchands sont venus nombreux et les Israélites,
cette fois-ci, n'ont pas fait défaut. Comme on pou-
vait le prévoir, les prix, déjà élevés de la dernière
foire, se sont maintenus à la hausse et chacun
s'accorde à reconnaître que le bétail est cher, très
cher même. Cela n'a pourtant pas empêché les
ventes d'être nombreuses puisque la gare a expédié

mercredi 24 wagons avec 136 têtes
jeudi 46 » » 362 »

Le contrôle a enregistré la présence sur la foire
de 624 têtes de gros bétail, 255 porcs, 106 veaux
et moutons.

La journée de jeudi a été passablement animée.
Beaucoup de campagnards ; les négociants auront
certainement fait d'excellentes affaires. Une pluie
intempestive a malheureusement gâté la fin de la
foire.

Nous commençons aujourd'hui la publication
d'un nouveau feuilleton dû à la plume de l'écri-
vain suisse bien connu, G. DUCŒUR, intitulé :

Chez le Docteur

Nous ne doutons pas que cette scène, qui se
passe en Suisse, intéressera vivement nos lecteurs.

BIBLIOGRAPHIE

Souvenir des manœuvres. — La Société Gene-
voise d'Edition « ATAR » vient d'éditer un original Al-
bum-Souvenir des grandes manœuvres du 1^{er} corps d'ar-
mée, en 1903. Les éditeurs ont recueilli les portraits des
principaux officiers, depuis le colonel-commandant jusque
et y compris le grade de lieutenant-colonel. D'autre part
les éditeurs ont envoyé nombre de photographes sur le
champ des manœuvres, lesquels braquèrent leurs objectifs
sur toutes les choses intéressantes : les cyclistes en expé-
dition, le service divin, l'état-major, les télégraphistes, les
mitrailleuses, les scènes autour de la soupe fumante, les
pontonniers, la boucherie, les officiers étrangers, la revue
et d'autres scènes petites ou grandes, gaies ou émouvantes
qui se produisirent au cours de ces manœuvres impor-
tantes. Nous n'avons pas compté moins de 89 gravures
dans cette publication très variée et très complète.

Cet album artistique, orné d'une belle couverture en
couleurs, fera plaisir à tous ceux qu'intéressent nos di-
verses manifestations nationales, parmi lesquelles une des
plus importantes est certes le rassemblement de troupes.
Nous recommandons donc grandement cette œuvre d'art,
qui se vend au prix modique de Fr. 2. —

Le meilleur dépuratif fortifiant,

qui puisse rivaliser avec l'huile de foie de morse, est le
Sirop au brou de noix, phosphates et fer de Fréd. Golliez,
pharmacien, à Morat. Agréable au goût, il est facile à
prendre et est supporté par les estomacs les plus délicats.
Le flacon 3 fr., la bouteille 5 fr. 50. Seul véritable avec
la marque des 2 palmiers.

Dépôt général : Pharmacie GOLLIEZ, Morat.

Nous joignons à notre distribution d'aujourd'hui
un Prospectus de la maison Nicolay & C^{ie} à Zu-
rich, concernant l'Hématogène du Docteur Hom-
mel. Dépôts dans toutes les pharmacies.

Les familles FEIGEL et VICA-
RINO expriment toute leur recon-
naissance pour les nombreuses
marques de sympathie dont elles
ont été l'objet à l'occasion du ré-
cent décès de leur bien chère et
regrettée
Dame FEIGEL-VICARINO

Société pour l'alimentation rationnelle
de l'enfance, à Utzenstorf (Berne).
Agence générale pour la Suisse fran-
çaise et italienne et la zone franche.
HUGO TREFZER
24 Boulevard helvétique, GENÈVE

Pour les personnes nerveuses ou
celles ayant des maux d'estomac, le
meilleur aliment, selon l'avis des mé-
decins, est le
CACAO LACTÉ à l'AVOINE
de STRECKEISEN
en boîtes de Fr. 0.50, Fr. 1 et Fr. 2.

En vente chez Louis Treyvaud, nég.

Société des Carabiniers de Bulle.
DIMANCHE 18 OCTOBRE
TIR DE VOLAILLES

AVIS

La Société électrique de Bulle informe ses abonnés que pour cause
de raccordement de la nouvelle canalisation, le courant sera interrompu
dès minuit dans la nuit de vendredi 16 à samedi 17 courant.
L'interruption durera probablement toute la journée de samedi et selon
l'étendue des travaux elle pourra être prolongée une partie de la journée de
dimanche 18 courant.

LA DIRECTION

A louer :
un logement pour deux, trois personnes
tranquilles, sans enfants.
S'adresser au bureau du journal. [924]

On demande à acheter
un fort char à un cheval.
S'adresser au bureau du journal. [918]

Pour liquider.
J'offre encore quelques centaines de cais-
ses d'allumettes sonnées, si appréciées, s'al-
lument partout, meilleure marque, par caisse
de 200 grandes boîtes rondes, seulement
Fr. 6.80; par double caisse de 400 boîtes
rondes, seulement Fr. 11.20. Garantie : re-
prise. P. Joho, Expéd. Muri (Argovie).

A louer :
une grande et belle chambre, pouvant
servir de bureau, au premier étage. Entrée
à volonté. (H519B) [928]
S'adresser à M. MORARD, notaire.

Atelier mécanique
complètement meublé, avec force motrice,
tour, nickelage et polissage, à louer ou à
vendre. — A vendre plusieurs vélos d'oc-
casion.
S'adresser à M. et Mme PHILIPONA-
MAZONI, à Bulle. [865]

A vendre :
un fort char à un cheval et une capote
de voiture en bon état.
S'adresser à M. GRAND, maréchal, Grand-
rue, Bulle. [921]

Une chèvre
s'est retirée à la montagne des Rappes, en
dessus du village d'Estevanpens.
La réclamer contre rembour des frais
chez Paul GEISENHOF, Bulle. [918]

A. FLEURY, MARCHAND-TAILLEUR

Rue de Vevey **BULLE** Rue de Vevey

Reçu la grande collection des draps d'hiver, articles anglais et français supérieurs, pour vêtements, par-dessus, gilets fantaisie. Pantalons d'équitation. Travail bien fait. — Coupe moderne. Se recommande. [916]

ARCHITECTE

Le soussigné avise l'honorable public qu'il s'est établi comme **architecte** dans la ville de **Bulle** et se recommande pour tous les travaux concernant sa profession. [892]

Louis WÆBER
HOTEL-DE-VILLE.

Horlogerie. Bijouterie.

L. GOBET, BULLE

Grand choix de montres argent et métal, montres de précision. **Oméga** et **Zénith**. Régulateurs, réveils, chaînes, sautoirs, alliances, bagues, broches, boucles d'oreilles, breloques et lunetterie.

— Réparations soignées. — (H454B)[821]
Achat d'or et d'argent.



Contre le **Rhumatisme**

le lumbago, et toutes les douleurs dans les membres, employez

l'Emplâtre Rocco

ordonné par les médecins, et vous serez vite débarrassé de tous ces maux.

Remarquez le mot „**ROCCO**” s. v. p.
Fr. 1,25 dans les pharmacies : **BARRAS & GAVIN, à Bulle.**

Vente d'immeubles.

Samedi 17 octobre 1903, de 2 à 4 heures, à l'Auberge de Sâles (Gruyère), le notaire soussigné, pour et au nom de M. Martin Bossens et de ses deux sœurs Mlles Stéphanie et Mélanie Bossens, exposera en vente, par voie de mises publiques, le beau et grand **domaine** avec bâtiment, possédé par ses clients aux territoires des communes de Maules et de Romanens.

Les conditions déposent en l'étude du soussigné où les amateurs peuvent en prendre connaissance. [894]

JULES DUPRÉ

Demandez partout les **BONBONS** **ANTIRHUME** **O. EHNINGER** Confiserie Vaudoise LAUSANNE

OFFRE DE VINS

garantis naturels

ROUGES		BLANCS	
par 100 litres.		par 100 litres.	
Vandrell	à Fr. 32	Catalogne	à Fr. 32
Montagne	> 35	St-Cugat	> 35
supérieur	> 38	supérieur	> 38
Priorato très fort	> 41	Andalousie	> 43
Tarragona	> 45	Sevilla	> 50
etc. etc.		etc. etc.	

Fûts et bonbonnes à disposition des clients. [597]

Chaque client peut déguster gratuitement mes vins

FRANCISCO RIBES, vins en gros, BULLE.

VENTE DE BOIS

Se vendront par voie de soumission 44 plantes sur pied avec une contenance d'environ 100 m², de la forêt domaniale de l'Etat de Berne, la **Bachenen**, près d'Abtändschen, à façonner en billons et à transporter hors de la forêt par l'Etat.

Offres par écrit, affranchies, au mètre cube pour les deux classes au-dessus et au-dessous de 32 cm. d'épaisseur, à présenter au soussigné jusqu'au **25 de ce mois**, auprès duquel se trouvent déposés les conditions de vente détaillées.

Zweismimmen, le 10 octobre 1903. [925](H5034Y)

Le forestier d'arrondissement : **T. CHRISTEN**

DEJEUNER FACILE A DIGERER
EXQUIS

CACAO SOLUBLE

PRÉPARATION INSTANTANÉE.

SUCHARD

CHOCOLAT

TOUJOURS LE MEILLEUR

GARANTI PUR CACAO ET SUCRE. POUR CUIRE ET POUR CROQUER GRAND PRIX PARIS 1900

L'Arome des potages
Les Tubes de Bouillon
Les Potages à la minute

MAGGI

viennent de nouveau d'arriver chez **Rosalie Favre, Albeuve.** (H1F)(922)



ALIMENT POUR VEUX

Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à 3 centimes le litre.

PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KILOG.

Prix : 0,65 le kilo.

Vendu sous le contrôle du Laboratoire Fédéral.

DÉPÔTS à : (H25144L)[769]
Bulle : **Louis Remy, négociant ;**
Gustave Martin ;
Tour-de-Trême : **A. Piolet, boul. ;**
Broc : **Henri Enderle, boulanger ;**
Gruyères : **A. Daffon,**
Epagny : **A. Blanc.**

Un bon scieur

connaissant à fonds toutes les parties de son état, prendrait une scierie en tâche. [890]
Se renseigner au bureau du journal.

GRAND CHOIX de jolis fourneaux catelles

et autres genres

chez [893]

G^{ve} WEHNER

près de l'Écu, **BULLE.**

A vendre :

dans la Gruyère, un **joli domaine** d'environ 14 poses, en un seul mas ; eau intarissable. [897]
S'adresser au bureau du journal.

A. Demierre, médecin-dentiste, à BULLE,

reçoit le matin de 9 h. à 11 h. et l'après-midi de 2 à 4 h., le mardi et le mercredi excepté. [402]

ON CHERCHE

à louer un **petit établissement.**
S'adresser par écrit au bureau du journal.

A louer :

chez **Nicolas MORAND**, pour le 1^{er} novembre, un **logement** au r-z-1^{er} chaussée composé de deux pièces, cuisine cave, bûcher et buanderie. [911]
S'y adresser.

A vendre :

faites d'emploi, **deux voitures légères** à patente, à ressorts, avec banc derrière, et **deux chevaux**, pour voiture et trait, avec harnais. [760]
S'adresser à **MM. SEYDOUX**, Hôtel du Cheval-Blanc, Bulle.

A vendre :

à **Cerniat**, la **propriété** dite la **la Cuétze** comprenant 40 poses environ, en prés et pâturages, une maison d'habitation et deux granges.

Pour renseignements, s'adresser à **M. MARADAN**, instituteur. (H510B)[914]

Raisins du Tessin

3 caissettes, environ 15 kg. Fr. 5.—
1 id. > 5 > 2.—
Châtaignes 15 kg. > 3.50
franco par la poste contre remboursement.

Fils de **Stefano Notari, Lugano.**

AVIS LE DÉPOT

de la Filature DE NEIRIVUE

est transféré dans la maison neuve de **Mme JULES DECROUX**, sous la Banque Populaire, en face de l'Hôtel des Alpes.

Vannerie en tous genres.

Flours artificielles.

Se recommande :

G. Jules GREMAUD

Terre à vendre.

Lundi 26 courant, de 2 à 4 heures du jour, le soussigné exposera en vente, par voie de mises publiques, à l'Hôtel de Ville de la Tour-de-Trême, les immeubles très bien situés, désignés au cadastre de La Tour sous les Nos 375, 376, 381, 663 et 667, soit 3 prés (terrain de bonne qualité), d'une contenance totale de 2 hectares 24 ares 3 centiares (6 poses 90 perches), avec le N° 198a, demi-grange, écurie et remise, avec aisances. Les prés confinent à la grange. Les conditions, favorables, seront lues avant les mises. [901](H497B) **P. MORAND**

JEUNES FILLES

On engage continuellement des **jeunes filles**

à la **Fabrique de chocolat de Broc.** [760]

Bon salaire dès le commencement.

BULLE — GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS



ABONNEMENTS

Suisse... 1
Etranger... 6
payable d'

Prix du numéro

On s'abonne bureaux de

Br

L'an

C'est bien

votation de d

car, des trois

le plus de co

tiques ont d

tative Hoch

32bis, ils ne

part du moi

question de l

fédéral. Ave

le soin de j

s'imposait p

armée de mi

atteinte aux

posent cette

Cette div

question soi

même, sans

nous allons

d'hui les av

C'est le 1

fédérales ad

code pénal

est ainsi con

Art. 48 bi

l'emprisonne

qui aura inc

service milit

leurs devoirs

délits dont

tre. La tent

mes peines.

L'acte co

sous le coup

Sont réser

FEUI

Che

Ils avaient

un assez gra

âge d'homme

ciens. Et l'on

parce que l'o

de ta sûreté

vaient mettre

leur compagn

ne restait pas

étaient prof

sens, chaenn

Ce jour-là,

docteur, ce f

nière — qui

— Eh ! bo

— Il est l

— Non ! P

Mais, il doit

sance de votr

est mis.